## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du conseil municipal

Séance du 04 novembre 2023



D 2023 - 089

Nombre de Membres	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	22

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, C. CAVAILLES, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD - TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

## Pouvoirs:

- E. CREMONA donne pouvoir à M. PEREDES
- G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS
- P. MEGE donne pouvoir à V. PHILIPPE
- A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET
- J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

Absents: F. AUTRAN, S. BONNET, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : V. BOCCASSINO

## Objet de la délibération : Règlement du restaurant scolaire - modification

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2023 – 050 en date du 07 juin 2023 portant approbation du règlement du restaurant scolaire;

Vu l'avis favorable de la commission « Enseignement » ;

1

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : G. MANCUSO),

Article 1: Décide de modifier le règlement du restaurant scolaire, à compter du 06 novembre 2023.

Article 2 : Précise que ledit règlement sera annexé à la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESS

Publicité		
Date de publication		
Date d'affichage		
Date de notification		